



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D24

Le Conseil d'administration, convoqué le 5 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 12 mars 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Excusée</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Excusé</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Excusé</i>

OBJET : Suppression d'un emploi d'Agent social – EHPAD Saint Pierre

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de supprimer un poste d'Agent social à 1 ETP en lien avec un avancement de grade d'agent social principal de 2^{ème} classe.

Considérant :

- La nécessité de supprimer le poste d'agent social à 1 ETP
- La notification du Comité social territorial en date du 12 mars 2025.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 085-200102408-20250312-2025D24-DE



- De supprimer le poste ci-dessus énoncé à compter du 15 mars 2025.

.....

Pour copie conforme au registre
Le douze mars deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 20 mars 2025.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.